



## INFORMATION PRESSE

### **AXA France, première entreprise du secteur de l'assurance à signer la Charte sur la valorisation du Service Civique**

Paris, 14 avril 2011 - Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative, Jean-Benoît Dujol, Directeur de l'Agence du Service Civique et Nicolas Moreau, Directeur Général d'AXA France ont signé aujourd'hui la première Charte de valorisation du Service Civique dans le secteur de l'assurance.

Pour Nicolas Moreau, « *cette signature s'inscrit dans la continuité des actions menées par AXA depuis de nombreuses années dans son rôle d'entreprise citoyenne. AXA France recrute cette année près de 1000 personnes et pas moins de 1200 jeunes sont présents chaque année dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de stages. Nous sommes convaincus que le Service Civique reflète maturité, engagement personnel et responsabilité ; autant d'atouts supplémentaires pour un jeune qui souhaite intégrer durablement le monde de l'entreprise* ».

Jeannette Bougrab se félicite de cette nouvelle signature « *j'ai l'honneur de signer aujourd'hui avec AXA, premier groupe d'assurance au monde. Il est important que le service civique, dans lequel des jeunes aux profils très divers prennent des responsabilités et acquièrent de l'expérience, soit reconnu par de grandes entreprises. Chaque année, AXA recrute de nombreux jeunes et développe l'excellence au sein de ses services notamment par la voie de l'apprentissage.* »

En signant cette charte AXA France s'engage ainsi à promouvoir auprès de ses collaborateurs, l'intérêt du Service Civique. AXA France s'engage également à faire davantage connaître le Service Civique auprès du tissu associatif avec lequel elle entretient des liens étroits notamment à travers son association AXA Atout Coeur. Enfin, AXA France s'engage à valoriser cette expérience en ce qu'elle peut enrichir les parcours des jeunes qu'elle recrute.

Le Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général au sein d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales ou d'établissements publics en France ou à l'international. Entré en application l'été dernier, le service civique a permis à 10 000 jeunes en 2010 d'effectuer une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Fin 2011, le nombre de jeunes en Service Civique devrait atteindre 15 000, et 75 000 à partir de 2014.

#### **Contacts presse AXA France :**

AXA France - Gérard Narbey 01.47.74.16.67 - [gerard.narbey@axa.fr](mailto:gerard.narbey@axa.fr)

Service de presse de Mme Jeannette BOUGRAB - Anais Davezac 01.55.55.50.76 - [anais.davezac@education.gouv.fr](mailto:anais.davezac@education.gouv.fr)